



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 17 octobre 2018, a été adopté le règlement no 258 ayant pour titre « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques en vue d'exclure de la zone agricole deux parcelles de terrains adjacentes au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 18^e jour du mois de décembre 2018.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques